

Conseil métropolitain du 13 décembre 2019

Secteur de Templemars-Seclin-Vendeville

La Métropole Européenne de Lille vote la mise en œuvre d'un Plan d'actions pour lutter contre la thrombose routière et préserver les champs captants de la métropole

Chaque jour, cinq millions de déplacements, tous modes confondus, sont comptabilisés au sein de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Les axes routiers du Sud de la métropole ne sont pas épargnés : l'autoroute A1 et notamment le secteur Templemars-Seclin-Vendeville sont fréquemment saturés.

Les élus métropolitains ont voté ce jour la mise en place d'un Plan d'actions qui, décliné en cinq mesures, a pour objectif de décongestionner le secteur mais également, conformément au nouveau PLU, de préserver les champs captants de la métropole. Parmi les grandes réalisations attendues, la création d'un demi-échangeur sur l'autoroute A1, à hauteur de Templemars.

« Ce projet permettra aux métropolitains d'accéder à un plus grand confort de vie, avec une gestion dynamique des grands axes et des terres agricoles préservées. Avec ce Plan d'actions, nous contribuons à dessiner la métropole de demain » témoigne Daniel Janssens, Vice-Président en charge de la Voirie et de la qualité des espaces publics à la Métropole Européenne de Lille.

À terme, l'objectif est de fluidifier la circulation au droit des échangeurs déjà existants sur l'autoroute A1 à Seclin et Lesquin et sur la RM549, en entrée et sortie des parcs d'activités de Templemars et de Seclin. En outre, ce plan doit faciliter les circulations, tous modes confondus, entre les parcs d'activités existants, les secteurs résidentiels proches et les gares du secteur et réduire les nuisances causées par la circulation routière en traversée du centre-ville de Vendeville.

Compte-tenu de la localisation du projet, à l'intérieur d'une Aire d'Alimentation des champs captants, la MEL a tenu compte du PLU et a veillé à ce que ce projet inclut une gestion efficace des eaux de ruissellement et de la ressource en eau, une limitation de l'étalement urbain et une préservation des terres agricoles et des champs captants.

Le Plan actions

Le Plan d'actions voté ce jour comprend cinq axes :

- **La création d'un demi-échangeur sur l'autoroute A1, à hauteur de Templemars**, qui permet une entrée depuis Lille et une sortie vers Lille, pour relier l'autoroute A1 et la RM952.
- **Une gestion dynamique de la circulation sur l'autoroute A1** : les automobilistes seront invités à respecter des vitesses limites fluctuantes, indiquées sur des panneaux de régulation de vitesse, pouvant évoluer selon le trafic.
- **Un renforcement du réseau d'itinéraires cyclables sur le secteur**, notamment de part et d'autre de l'autoroute A1 et en direction du Pôle d'échanges de Seclin et de la gare de Templemars.
- **Des modifications des voies existantes au niveau de l'échangeur de Seclin** pour sécuriser davantage la circulation sur les bretelles à destination de Paris et permettre une meilleure circulation sur la RM 549, entre Avelin et Seclin.

- **La création d'un nouveau tronçon de voirie entre la RM952 et le parc d'activités Seclin-Epinette** pour que celui-ci soit mieux desservi en matière de transports en communs.

En complément, il est aussi envisagé de dédier une voie de l'autoroute A1 au covoiturage. Ce projet doit encore faire l'objet d'études de faisabilité et d'opportunité avec l'État.

Focus sur le demi-échangeur de Templemars

La localisation du projet, et l'élaboration du futur PLU2, ont donné lieu à une évolution du projet d'échangeur sur l'autoroute A1, au niveau de Templemars (projet initialement inscrit dans le PLU métropolitain). Ce projet d'échangeur incluait la création de zones d'extension, prévues initialement sur le territoire de l'aire d'Alimentation des champs captants. Ces zones étant supprimées dans le PLU2, il a été décidé de créer un demi-échangeur qui permettra une seule entrée et sortie sur l'autoroute A1 : soit quitter l'A1 en direction de Seclin-Templemars ou entrer sur l'A1 pour se diriger vers Lille. Le début des travaux est prévu d'ici 2025.

Un projet soumis à études

L'avenant au volet mobilité du contrat de Plan Etat région, et sa convention de mise en œuvre opérationnelle, votés ce jour, permettront d'engager les études nécessaires à la bonne conduite du projet.

À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @melcommunity

Contact presse :

Charlotte Roussel
Attachée de presse
croussel@lillemetropole.fr
03 20 21 67 82